

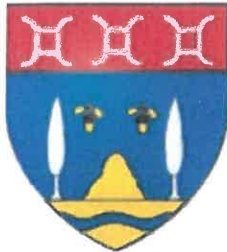
0305 872 77

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le **09 AVR. 2026**

ID : 041-214100323-20260402-041032021_2026-DE



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 02 avril 2026

Le 02 avril 2026 à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, M. Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

Était absent représenté :

NEANT.

Était excusé :

NEANT.

Était absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DATE DE LA CONVOCACTION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

DEL n°041 032 021 / 2026 – 5.2 :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Règlement Intérieur du Conseil Municipal (art L2121-8 du CGCT)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-8,
Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal de Chailles intervenue le 20 mars 2026 suite aux résultats du 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars 2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

*Considérant qu'un règlement intérieur est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus,
Considérant qu'un règlement intérieur doit être élaboré et voté dans les 06 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal,*

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement Intérieur du Conseil Municipal de Chailles, **tel qu'annexé à la présente délibération.**

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

7509 404 01

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le **09 AVR. 2026**
ID : 041-214100323-20260402-041032021_2026-DE

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 03 avril 2026

Le Maire,



Florent MARMAGNE